

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 26 mai 2020

Délibération n°18-2020

Point 4.6.2

Point 4.6.2 de l'ordre du jour
Remise de frais de scolarité – EM Strasbourg

EXPOSE DES MOTIFS :

Le comité de direction de l'EM Strasbourg statue régulièrement sur des demandes de remises partielles, formulées par des étudiants inscrits dans le Programme Grande Ecole ou dans le Programme Bachelor.

Il s'agit d'étudiants qui bénéficient :

- soit d'une remise totale de leurs frais de scolarité en raison d'un aménagement dans le temps de leur cursus, tel que prévu par la délibération 5.6.4 du CA Unistra (tableau des exonérations 2019-2020) en date du 2 juillet 2019 ;
- soit d'une remise totale ou partielle de frais accordée dans des cas spécifiques, tels que prévus par la délibération 4.1 du Conseil de l'EM en date du 14 mai 2012, et décidés sur le fondement de la délégation de pouvoir accordée par le CA Unistra au Président de l'Université en date du 26 mars 2013 (délibération 2.4 CA Unistra).

Chaque demande est préalablement instruite par le service Bourses et action sociale de l'Ecole, puis pré-validée par la responsable financière, avant passage en comité de direction de l'Ecole.

Au titre de l'année universitaire 2019-2020, 1 étudiant est concerné, sa demande a été validée par les membres du comité de direction le 17 juin 2019 :

Nom de naissance	Prénom	Montant des frais de scolarité dus	Montant de la remise votée en CODIR	Base réglementaire
XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	4 250,00 €	4 250,00 €	Délibération 5.6.4 du CA Unistra 2/7/2019

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil de l'EM Strasbourg ont approuvé la remise de frais de scolarité à un étudiant de l'EM Strasbourg au titre de l'année 2019-2020 à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la remise de frais de scolarité à un étudiant de l'EM Strasbourg au titre de l'année 2019.

Résultat du vote :

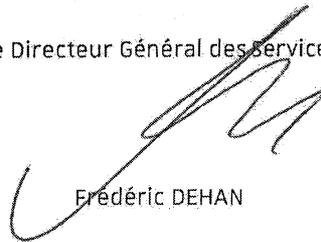
Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	32
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
N'ont pas pris part au vote	3

Destinataires :

- Madame le Recteur de l'académie, Chancelier des universités
- Direction Générale des Services
- Direction des Finances
- Agence Comptable

Fait à Strasbourg, le 3 juin 2020

Le Directeur Général des Services



Frédéric DEHAN